

Campagne de promotion au choix au titre de l'année 2023 – Filière technique

Attestation d'exercice de fonctions d'encadrement

Cette attestation doit être jointe à la fiche de candidature et doit être transmise à la DRHFPNC sous couvert de l'employeur **au plus tard le 31 mai 2024**.

Nom/Prénom :	
Affectation actuelle :	

Justifie au 31 décembre 2022, pour l'accès au 2ème grade du corps des ingénieurs relevant du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie :

- d'au moins cinq années d'exercice des fonctions dévolues aux ingénieurs 2ème grade des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie ;
- d'au moins deux ans d'exercice des fonctions de secrétaire général, secrétaire général adjoint, directeur, directeur adjoint, directeur des services techniques et chef d'un service réglementairement constitué

(joindre la fiche de poste correspondante¹ et l'organigramme hiérarchique² indiquant le positionnement de l'agent et le nombre d'agents encadrés)

Employeur	Fonctions occupées	Nombre d'agents dans l'entité (direction, service, section d'appartenance de l'agent etc.)	Nombre d'agents encadrés en tant que N+1	Date de début	Date de fin

Date :

Signature et cachet de l'employeur :